



COMPTE-RENDU de séance valant PROCES-VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2021 à 20h30

1/ Tenue de la séance du conseil municipal à huis clos :

Mr le Maire demande à ce que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos pour l'ensemble de cette séance car avec le couvre-feu instauré dans le cadre des mesures sanitaires de lutte contre la covid-19, le public ne peut pas se rendre en séance et il est impossible techniquement de retransmettre la réunion.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le huis clos.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le huis clos pour l'ensemble de la séance.

2/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2020 :

Le compte-rendu du conseil municipal est validé à l'unanimité.

3/ Election du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mr Frédéric PERNET secrétaire de séance.

4/ Aménagement de la bibliothèque et réhabilitation logement : Présentation de l'Avant-Projet Détaillé des travaux liés à la réhabilitation du logement :

Mr Thierry THENOZ, 1^{er} adjoint au maire, informe que Mr CUCCHIA, architecte à finaliser les dossiers. Le conseil municipal valide l'Avant-Projet-Détaillé d'un montant de 55 000€ HT relatif aux travaux programmés au logement n°4.

5/ Décisions prises par délégation du conseil municipal :

Conformément à l'article L.2122-23, Mr le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- Attribution du logement n°1 des écoles d'une surface de 58 m² à Mr Nicolas BADOUX, à compter du 01/02/2021 pour un loyer mensuel de 375.42€

Pour information, tous les logements communaux sont actuellement loués.

6/ Subventions 2021 aux associations :

Le conseil décide de reconduire les subventions attribuées à l'Amicale des Pompiers (1 000€), à la Croix Rouge Locale (50€), à la FNACA (50€) et au Centre Léon Bérard (100€), soit un total de 1 200€ pour l'année 2021.

7/ Fermeture envisagée d'une classe sur le RPI à la rentrée 2021/2022 : Mr le Maire informe de l'éventualité d'une fermeture de classe à la prochaine rentrée. En effet, depuis plusieurs années, l'effectif du RPI est en baisse : - 30 élèves en 3 ans. L'inspection

académique a contacté les élus du RPI à ce sujet. Le nombre de classe passerait de 10 à 9 classes, avec un effectif moyen de 24 élèves.

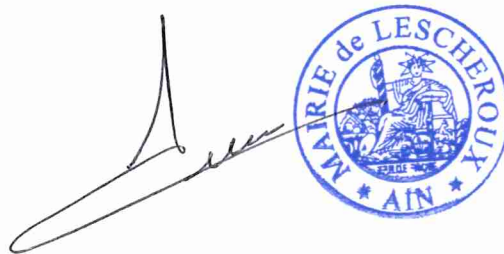
Affaires diverses :

Bulletin municipal 2021 : Mr le Maire remercie le travail effectué par la commission.

CA3B/ Itinéraires promenades et randonnées : Mr Thierry FAUSSURIER, 2^{ème} adjoint au maire est désigné référent.

Implantation antenne 4G : les travaux ont commencé en début de semaine.

Déneigement : Mme Dominique PETITJEAN, 3^{ème} adjointe au maire, félicite Pascal BERTRAND, agent technique pour son intervention lors des opérations de déneigement sur les voies communales.

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de LESCHEROUX" at the top and "AIN" at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback. Two small stars are positioned on either side of the word "AIN".